



Communiqué de presse

19 mai 2020

L'édition 2020 du concours Vieille Ville fleurie maintenue pour embellir notre Vieille Ville surtout en période de crise

Après 5 années de fonctionnement à succès entre 2013 et 2018, le concours Vieille Ville fleurie revient en 2020 pour une 7^e édition. Comme en 2018, les participants peuvent s'inscrire dans deux catégories. Habitants, restaurateurs et commerçants pourront fleurir les espaces qui donnent sur la rue (balcons, jardinets, cours, murs, bords de fenêtre). Deux catégories sont proposées : maisons avec abords fleuris (balcons, jardinets, cours, murs et bords de fenêtre) visibles de la rue / commerces, restaurants, bars, institutions (rez-de-chaussée avec espaces publics – terrasses).

Le concours est maintenu malgré les circonstances, mais se fera de manière simplifiée pour cette année. Il était prévu de mettre en place des votes en ligne et des affichettes à côté des réalisations florales pour permettre de les identifier et apporter un aspect pédagogique. Cela est finalement reporté pour l'édition 2021. Il paraissait toutefois important pour la Municipalité de conserver le concours cette année, afin de promouvoir l'embellissement de la Vieille Ville et lui donner des couleurs à l'approche de l'été.

Le jury effectuera une visite des réalisations après les vacances d'été et donnera des notes selon plusieurs critères d'évaluation, dont l'originalité, la qualité du fleurissement, l'harmonie de l'ensemble ou encore les aspects techniques. Un classement dans chacune des deux catégories sera effectué et les lauréats seront récompensés par des prix sous forme de bons delémontains pour promouvoir les commerces de la ville.

Le règlement du concours ainsi que le formulaire d'inscription sont disponibles sur le site internet de la commune. Le formulaire est à retourner directement au Service UETP, Route de Bâle 1, 2800 Delémont ou à l'adresse centre.ville.plus@delemont.ch jusqu'au 6 juillet 2020.

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics

Contacts : Département et Service UETP, MM. Ernest Borruat, Conseiller communal et Hubert Jaquier, Chef de service